

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 7 avril 2025 à 19h30 au Centre Communautaire, situé au 50, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

PRÉSENTS :

Mme Charline Plante, mairesse
Mme Lucie Hamelin, conseillère
Mme Emilie Maloney, conseillère
M. Francis Dupuis, conseiller
M. Jean-François Marcouiller, conseiller

SONT ABSENTES :

Mme Roseline St-Onge, conseillère
Mme Christiane Forcier, conseillère

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Sandra Gêrôme, directrice générale et greffière-trésorière

PROPOSITION ORDRE DU JOUR

1. **MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du mois de mars 2025
4. **CORRESPONDANCE**
5. **RAPPORT DES COMITÉS**
6. **PRÉSENTATION DES COMPTES**
 - 6.1 Approbation de la liste des comptes
 - 6.2 Dépôt des engagements financiers
7. **RÉSOLUTIONS - ADMINISTRATION**
 - 7.1 Achat caméras de sécurité pour bâtiments municipaux
 - 7.2 Adoption du règlement 2025-005 modifiant le règlement 2025-001 concernant l'imposition des taxes municipales 2025
 - 7.3 Participation au Défi pissenlits édition 2025
 - 7.4 Programme de qualification des opérateurs en eau potable

8. RÉOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE

- 8.1 Installation de 3 panneaux d'arrêt à l'intersection de la rue Saint-Louis et de la route des Lacs
- 8.2 Schéma de couverture de risques : dépôt du rapport d'activités 2024 / An 6

9. RÉOLUTIONS - LOISIRS/CULTURE/TOURISME

- 9.1 Contribution financière – Camp du Lac Vert – Camp de jour été 2025
- 9.2 Appui au projet Accueil Nature présenté par le Camp du Lac Vert
- 9.3 Achat jardinières et boîtes à fleurs

10. RÉOLUTIONS –SUBVENTIONS

- 10.1 Demande de soutien logistique Domaine Saint-Paulin Inc.

11. RÉOLUTIONS – URBANISME

- 11.1 Distribution de plants d'arbres dans le cadre du mois de l'arbre
- 11.2 Mandat pour la caractérisation des herbiers aquatiques du Lac Bell
- 11.3 Reconnaissance des droits de propriété concernant le lot 4 194 827

12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE

Bonsoir à tous,

Le printemps est à nos portes, et avec lui, un sentiment de renouveau.

Bienvenue à tous les citoyens qui assistent aux séances du conseil. C'est important pour la démocratie municipale.

Nous vous souhaitons une belle et bonne réunion dans le respect des opinions de chacun.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2025-04-074

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyé par madame Lucie Hamelin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec la modification suivante :

Retrait de l'item 11.3 Reconnaissance des droits de propriété concernant le lot 4 194 827

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MARS 2025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MARS 2025

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

RÉSOLUTION 2025-04-075

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Jean-François Marcouiller
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER le procès-verbal du 3 mars 2025.

Adoptée

4. CORRESPONDANCE

5. RAPPORT DES COMITÉS

Lucie Hamelin

Un petit rappel concernant le spectacle de l'Orphéon, chorale de Saint-Élie qui aura lieu samedi le 3 mai en soirée et dimanche le 4 mai en après-midi au Centre Communautaire. Je vous invite à visiter le site web de l'Orphéon. Le spectacle sera présenté sous le thème des années 80-90.

6. PRÉSENTATION DES COMPTES

15541	ADN COMMUNICATION	ALERTE MUNICIPALE SITE WEB	104.65 \$
15542	ALIMENTATION R. AUDET	FRAIS DE REPAS	5.99 \$
15543	ASSOCIATION DES DIRECTEURS	ADMQ ADHÉSION, FRAIS DE CONGRÈS	2 223.88 \$
15544	ASSO DU BASEBALL MINEUR DE ST-ETIENNE	SUBVENTIONS AUTRES	150.00 \$
15545	ASSOCIATION DE SOCCER DE ST-ETIENNE	SUBVENTIONS AUTRES	450.00 \$
15546	GARAGE BELLEMARE MOTO	OUTILS ENTRETIEN ET RÉPARATION	56.32 \$

15547	CANAC	PIECES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN, MAISON DES JEUNES	272.38 \$
15548	CARQUEST, PIECES D'AUTOS	PIECES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	166.49 \$
15549	CONSTRUCTION RICHARD CHAMPAGNE INC.	AMÉNAGEMENT SERVICE DE GARDE	12 717.12 \$
15550	CORPO DES OFFICIERS MUNICIPAUX	CONGRÈS COMBEQ	735.84 \$
15551	SYNDICAT REG. DES EML.MUN. MAURICIE CSN	COTISATION SYNDICALE	726.12 \$
15552	DEVELOPPEMENT SAINT-ELIE-DE-CAXTON	SUBVENTION DÉVELOPPEMENT ST-ÉLIE	400.00 \$
15553	ENTREPRISES ALAIN BOURNIVAL ET FILS	ENTRETIEN ET REPARATION PREAU, HOTEL DE VILLE, GARAGE	2 116.15 \$
15554	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU	769.17 \$
15555	FEDERATION QUEBECOISE DES MUN.	FORMATION	2 150.03 \$
15556	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	MRC FRAIS DE MUTATION	48.00 \$
15557	FOURNITURE DE BUREAU DENIS	FOURNITURES DE BUREAU	556.81 \$
15558	GUYLAINE GARAND	HOTEL DE VILLE ARTICLES DE NETTOYAGE	37.66 \$
15559	GARAGE CLAUDE AUGER	ENTRETIEN ET REPARATION CAMION	292.62 \$
15560	GIGNAC + UNIK	FOURNITURES DE BUREAU	170.16 \$
15561	GROUPE CLR	SYSTÈME DE COMMUNICATION TRAVAUX PUBLICS ET SERVICE INCENDIE	188.86 \$
15562	GESTION SANITAIRE DAVID-MORIN	CONTRAT COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES	22 069.24 \$
15563	IDENTITE	VÊTEMENTS POMPIERS	74.75 \$
15564	INFOTECK CENTRE D'ORDINATEUR	ENTRETIEN INFORMATIQUE	1 866.18 \$
15565	MATERIAUX LAVERGNE	ENTRETIEN ET REPARATION MAISON DES JEUNES, PIECES ET ACCESSOIRES	80.23 \$
15566	MUNICIPALITE DE SAINT-ETIENNE-DES-GRES	SUBVENTIONS AUTRES	300.00 \$
15567	PG SOLUTIONS INC.	ENTRETIEN INFORMATIQUE	247.20 \$
15568	POMPLO	PRODUITS CHIMIQUES	159.57 \$
15569	POSTES CANADA	PUBLICATIONS MUNICIPALES	191.87 \$
15570	REGIE DE TRANSPORT COMMUN DE SHAWINIGAN	TRANSPORT ADAPTÉ	7 193.00 \$
15571	G.S. RIVARD SERVICES SANITAIRES INC.	COLLECTE CONTRAT	72.43 \$
15572	RSSIR DE LA MRC DE MASKINONGE	ENTENTE D'AIDE MUTUELLE	602.08 \$

15573	JONATAN SAVARD	CONGRÈS COMBEQ	259.95 \$
15574	SBM - DIJITEC INC.	ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR	883.48 \$
15575	SERRES SERGE DUPUIS	ACHATS FLEURS	5 369.34 \$
15576	SERVICES TECHNIQUES INCENDIES PROVINCIAL	EQUIPEMENTS ENTRETIEN, PIÈCES ET ACCESSOIRES	261.06 \$
15577	SIGNOPLUS INC.	SIGNALISATION PANNEAUX	237.66 \$
15578	SONIC ENERGIES INC.	ESSENCE, DIESEL CAMIONS, TRACTEURS	2 503.99 \$
15579	AGENCE SPATIALE	AMÉNAGEMENT SERVICE DE GARDE	6 027.94 \$
15580	TAN-EX	VÊTEMENTS POMPIERS	430.59 \$
15581	VILLEMURE ODETTE	FRAIS DE REPAS, ARTICLES DE NETTOYAGE, FOURNITURES DE BUREAU, PIÈCES ET ACCESSOIRES	362.59 \$

6.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

RÉSOLUTION 2025-04-076

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Francis Dupuis
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER les déboursés du fonds général de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour les comptes à payer pour l'année 2024 au montant de 553.31 \$ et pour l'année 2025 au montant de 72 978.09 \$ et déjà payés au montant de 49 405.46 \$, et les salaires nets du mois de février 2025 au montant de 40 945.71 \$, totalisant la somme de 163 882.57 \$.

Adoptée

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes ci-dessus.

Sandra Gérôme
Directrice générale et greffière trésorière

6.2 DÉPÔT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

DÉPÔT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Sandra Gérôme, dépose les listes des engagements financiers pour le mois de mars 2025.

7. RÉSOLUTIONS - ADMINISTRATION

7.1 ACHAT CAMÉRAS DE SÉCURITÉ POUR BÂTIMENTS MUNICIPAUX

ACHAT DE CAMÉRAS DE SÉCURITÉ POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton souhaite améliorer la sécurité de ses bâtiments municipaux ;

ATTENDU que l'installation de caméras de sécurité permettra de prévenir les actes de vandalisme et d'assurer une surveillance efficace des infrastructures publiques ;

ATTENDU que la Municipalité a analysé plusieurs fournisseurs afin d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix pour l'acquisition et l'installation des caméras de sécurité ;

RÉSOLUTION 2025-04-077

Sur proposition de monsieur Jean-François Marcouiller appuyé par madame Emilie Maloney
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER la soumission d'Infoteck au montant total de **7 101.53 \$**, taxes incluses, pour l'achat des équipements et les frais d'installation ;

DE MANDATER la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à la signature des contrats nécessaires pour l'exécution du projet ;

D'ASSURER la mise en conformité de l'installation avec les lois et règlements en vigueur, notamment en matière de protection de la vie privée.

DE PAYER cette dépense en prenant les deniers nécessaires du poste 23 02100726.

Adoptée

7.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-005 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2025-001 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES 2025

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-005 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-001 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES 2025

ATTENDU que le Conseil est d'avis de modifier le règlement numéro 2025-001 concernant l'imposition des taxes municipales 2025;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent Règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil du 3 mars 2025;

ATTENDU que le projet de Règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 3 mars 2025 ;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement comme si ici reproduit au long.

Article 2

L'article 14 du règlement numéro 2025-001 est modifié et le nouvel article 14 se lit comme suit :

Article 14 – Entretien estival

Conformément à l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* et des dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Municipalité prend en charge l'entretien estival 2025 (rémunération, nivellement, pierre concassée, sable, réparation des nids-de-poule et application d'abat-poussière) des chemins et/ou rues privées du Domaine Ouellet et il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé pour l'année 2025 pour chaque unité d'évaluation une compensation de 102.39 \$ étant entendu que la Municipalité supporte un montant de quinze pour cent (15 %) du coût d'entretien jusqu'à un maximum de 75.00 \$ par unité d'évaluation.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Charline Plante, mairesse

Sandra Gérôme
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion : 3 mars 2025
Dépôt du projet de règlement : 3 mars 2025
Adoption du règlement : 7 avril 2025
Avis de promulgation : 9 avril 2025
Entrée en vigueur : 7 avril 2025

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-005 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2025-001
CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES 2025**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil le 3 mars 2025;

ATTENDU que le projet de règlement a été déposé en même temps que l'avis de motion a été donné;

RÉSOLUTION 2025-04-078

Sur proposition de monsieur Francis Dupuis appuyé par madame Emilie Maloney
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER le règlement 2025-005 intitulé « Règlement 2025-005 modifiant le règlement 2025-001 concernant l'imposition des taxes municipales 2025 ».

Adoptée

7.3 PARTICIPATION AU DÉFI PISSENLITS ÉDITION 2025

PARTICIPATION AU DEFI PISSENLITS EDITION 2025

CONSIDÉRANT qu'il est reconnu par la communauté scientifique que de laisser fleurir les pissenlits au printemps est une action concrète et vitale pour les pollinisateurs. Les pissenlits étant parmi les premières fleurs à éclore et représentent donc une source de nourriture (pollen et nectar) importante pour leur survie après la période hivernale.

CONSIDÉRANT que les insectes pollinisateurs assurent le tiers du garde-manger mondial par leurs précieux services de pollinisation (fruits, légumes, etc.) et qu'ils subissent actuellement un taux d'extinction sans précédent, notamment en raison de l'utilisation de pesticides, de la perte d'habitat et des impacts liés aux changements climatiques.

RÉSOLUTION 2024-04-079

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyé par monsieur Jean-François Marcouiller
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'APPUYER la campagne du Défi pissenlits édition 2025;

D'ADHÉRER au Défi pissenlits lancé à l'échelle du Québec au montant de 200.00 \$.

Les fonds à cette fin seront puisés même le poste budgétaire # 02 47003 494.

Adoptée

7.4 PROGRAMME DE QUALIFICATION DES OPÉRATEURS EN EAU POTABLE

PROGRAMME DE QUALIFICATION DES OPÉRATEURS EN EAU POTABLE

CONSIDÉRANT l'importance pour la Municipalité de garantir que l'eau distribuée à la population respecte en tout temps les exigences du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*;

CONSIDÉRANT que la responsabilité de l'exploitation et du suivi du réseau d'eau potable repose actuellement sur un seul employé qualifié;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de cet employé, la Municipalité doit faire appel à une firme externe, engendrant des coûts supplémentaires et une dépendance opérationnelle;

CONSIDÉRANT que la formation des employés municipaux constitue un investissement stratégique pour l'autonomie et la résilience des opérations municipales;

RÉSOLUTION 2025-04-080

Sur proposition de monsieur Francis Dupuis appuyé par madame Lucie Hamelin

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER les employés matricules **32-1703** et **61-1230** à suivre la formation requise pour l'obtention de la qualification d'opérateur en eau potable;

D'APPROUVER leur inscription à la formation en ligne offerte par le Cégep de Saint-Laurent, au coût de 2 600,00 \$ par employé;

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires # 02 41300 454, # 02 41320 454 et # 02 41330 454.

Adoptée

8. RÉSOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE

8.1 INSTALLATION DE 3 PANNEAUX D'ARRÊT À L'INTERSECTION DE LA RUE SAINT-LOUIS ET DE LA ROUTE DES LACS

INSTALLATION DE 3 PANNEAUX D'ARRÊT À L'INTERSECTION DE LA RUE SAINT-LOUIS ET DE LA ROUTE DES LACS

CONSIDÉRANT qu'il a été porté à l'attention du conseil municipal que la sécurité des usagers de la route, en particulier des piétons et des automobilistes, nécessite des mesures supplémentaires dans le secteur de la rue Saint-Louis et de la route des Lacs;

CONSIDÉRANT que l'ajout de panneaux d'arrêt est une mesure préventive afin de réduire les risques d'accident aux intersections critiques de cette zone;

RÉSOLUTION 2025-04-081

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyé par monsieur Francis Dupuis
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'APPROUVER l'installation de trois (3) panneaux d'arrêt aux intersections suivantes : rue Saint-Louis, route des Lacs et rue Pierre-Gagnon.

DE MANDATER le service de voirie à l'installation des panneaux d'arrêt.

DE PAYER cette dépense en prenant les deniers nécessaires du poste budgétaire # 02 35500 641.

Adoptée

8.2 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES : DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 / AN 6

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES : DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 / AN 6

CONSIDÉRANT que le Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Maskinongé a été adopté le 8 août 2018 par la résolution numéro 250/08/18;

CONSIDÉRANT la demande de modification au schéma de couverture de risques incendie acheminée au ministère de la sécurité publique le 19 avril 2023 par la résolution 88/04/2023;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie Chapitre S- 3.4 stipule que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un Schéma de couverture de risques incendie doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

RÉSOLUTION 2025-04-082

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Jean-François Marcouiller
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER le dépôt du rapport d'activités incendie pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024, de le transmettre à la MRC de Maskinongé, accompagné de la présente résolution, afin qu'elle l'achemine au Ministère de la sécurité publique.

Adoptée

9. RÉSOLUTIONS - LOISIRS/CULTURE/TOURISME

9.1 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – CAMP DU LAC VERT – CAMP DE JOUR ÉTÉ 2025

CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CAMP DU LAC VERT - CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2025

CONSIDÉRANT que le camp du Lac Vert à Saint-Mathieu-du-Parc, pour une deuxième année, prendra en charge et offrira un camp de jour aux enfants de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour l'été 2025;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est un acteur principal dans la tenue d'un camp de jour pour les citoyens de sa communauté;

RÉSOLUTION 2025-04-083

Sur proposition de monsieur Jean-François Marcouiller appuyé par madame Emilie Maloney
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise une contribution financière au montant de vingt-cinq mille dollars (25 000\$) pour l'offre d'un camp de jour organisé par le Camp du Lac Vert à Saint-Mathieu-du-Parc pour la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton.

QUE le paiement soit effectué à l'ordre du Camp du Lac Vert et qu'il soit conditionnel à la tenue du camp de jour et qu'un remboursement total du montant devra être effectué si le camp de jour est annulé.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire # 02 70199 970.

Adoptée

9.2 APPUI AU PROJET ACCUEIL NATURE PRÉSENTÉ PAR LE CAMP DU LAC VERT

APPUI A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 3 SIGNATURE INNOVATION « UN TERRITOIRE PRÈS DE SA NATURE »

CONSIDÉRANT que le Camp du Lac Vert désire déposer une demande de subvention au Programme Fonds Régions et Ruralité (FRR) volet 3 signature innovation;

CONSIDÉRANT que le Camp du Lac Vert désire ajouter à sa programmation à l'été 2026 un camp d'été plein air;

CONSIDÉRANT qu'à la fin du camp d'été, le Camp du Lac vert entend augmenter la clientèle familiale afin d'y intégrer l'apprentissage des activités de plein air;

CONSIDÉRANT les retombées positives au point de vue sociales, éducatives et environnementales.

RÉSOLUTION 2025-04-084

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyé par monsieur Francis Dupuis
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'APPUYER la demande du Camp du Lac Vert à la subvention Fonds Régions et Ruralité (FRR) volet 3, signature innovation « Un territoire près de sa nature » de la MRC de Maskinongé.

Adoptée

9.3 ACHAT JARDINIÈRES ET BOÎTES À FLEURS

À ce point de l'ordre du jour, monsieur Francis Dupuis, conseiller, déclare qu'il ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait qu'il est le frère du propriétaire des Serres Serge Dupuis, donc il se retranche du conseil et s'abstient de voter.

ACHAT JARDINIÈRES ET BOÎTES À FLEURS

ATTENDU que la municipalité souhaite, comme chaque année, embellir notre village en y ajoutant des jardinières et des boîtes à fleurs, afin de renforcer son attrait et son cadre de vie ;

ATTENDU que la municipalité privilégie les achats locaux afin de soutenir les entreprises de notre région ;

ATTENDU qu'une soumission a été demandée à l'entreprise **Les Serres Serge Dupuis**, La Jardinière située à Saint-Élie-de-Caxton, pour l'achat de ces produits ;

RÉSOLUTION 2025-04-085

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Jean-François Marcouiller
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise **Les Serres Serge Dupuis, La Jardinière**, au montant total de **3 480,00 \$** plus taxes, pour l'achat de :

- 47 jardinières
- 17 balconnières
- 10 pots de 4 pouces
- 2 pots entrée du Centre Communautaire

Que la dépense soit puisée à même les postes budgétaires # 02 70160 690 et # 02 70170 690.

Adoptée

À ce point de l'ordre du jour, monsieur Francis Dupuis, conseiller, réintègre son siège.

10. RÉOLUTIONS –SUBVENTIONS

10.1 DEMANDE DE SOUTIEN LOGISTIQUE DOMAINE SAINT-PAULIN INC.

DEMANDE DE SOUTIEN LOGISTIQUE DOMAINE SAINT-PAULIN INC.

ATTENDU que le Programme de soutien municipal s'adresse aux organismes, aux Associations de lacs et aux résidents permanents de Saint-Élie-de-Caxton pour un soutien logistique ou financier, afin de reconnaître l'action menée dans le milieu par ceux-ci;

ATTENDU que l'Association du Domaine de St-Paulin a formulé une demande à la Municipalité pour l'élagage des branches situées en bordure des rues de leur secteur ;

ATTENDU que cette demande vise à améliorer la sécurité des usagers de la route et à assurer une meilleure visibilité ;

ATTENDU que cette intervention s'inscrit dans la Politique de soutien aux associations de lacs de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton ;

RÉSOLUTION 2025-04-086

Sur proposition de monsieur Francis Dupuis appuyé par madame Lucie Hamelin

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'APPUYER la demande de l'Association du Domaine de Saint-Paulin visant l'élagage des branches en bordure des rues de leur secteur ;

D'AUTORISER le service des travaux publics à évaluer les besoins en élagage et à procéder aux interventions nécessaires, conformément aux ressources disponibles tout en respectant un nombre maximum de huit heures de travail;

D'INSCRIRE cette intervention dans le cadre de la Politique de soutien aux associations de lacs de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton ;

DE COMMUNIQUER avec l'Association du Domaine de Saint-Paulin pour les informer du suivi de leur demande.

Adoptée

11. RÉOLUTIONS – URBANISME

11.1 DISTRIBUTION DE PLANTS D'ARBRES DANS LE CADRE DU MOIS DE L'ARBRE

DISTRIBUTION DE PLANTS D'ARBRES DANS LE CADRE DU MOIS DE L'ARBRE

ATTENDU que l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice offre gratuitement des plants d'arbres ;

ATTENDU que la Municipalité souhaite promouvoir la reforestation et la sensibilisation à l'environnement auprès de ses citoyens ;

ATTENDU que la Municipalité organisera une distribution gratuite d'arbres aux citoyens le 10 mai 2025, de 9h00 à 12h00, au Garage de la culture, ainsi que des plantations d'arbres sur les terrains municipaux ;

RÉSOLUTION 2025-04-087

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyé par monsieur Francis Dupuis
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER le dépôt d'un projet pour l'obtention de plants d'arbres auprès de l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice ;

D'ORGANISER une distribution gratuite d'arbres aux citoyens le 10 mai 2025 de 9h00 à 12h00 au Garage de la Culture ainsi que la plantation d'arbres sur les terrains municipaux;

D'INVITER les citoyens à participer à l'événement afin d'échanger sur l'importance de la forêt;

D'ATTRIBUER les ressources nécessaires pour assurer le succès de cette initiative, notamment par la diffusion d'informations et la mobilisation des employés municipaux.

Adoptée

11.2 MANDAT POUR LA CARACTÉRISATION DES HERBIERS AQUATIQUES DU LAC BELL

MANDAT POUR LA CARACTÉRISATION DES HERBIERS AQUATIQUES DU LAC BELL

ATTENDU que l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY) offre à la Municipalité de réaliser une caractérisation complète des herbiers aquatiques présents dans la zone littorale du lac Bell ;

ATTENDU que cette caractérisation permettra de comparer la composition et l'étendue des communautés de plantes aquatiques avec les données recueillies en 2011, ainsi que de réviser l'état trophique du lac, si nécessaire ;

ATTENDU que cet inventaire vise également à identifier toute présence potentielle d'espèces de plantes aquatiques exotiques envahissantes à titre préventif ;

ATTENDU que cette démarche s'inscrit dans les plans directeurs des lacs Bell, Long et Plaisant, en collaboration avec les associations de lacs, l'OBVRLY, la Municipalité et la MRC de Maskinongé ;

ATTENDU que le coût total du projet s'élève à 6 075 \$, incluant une contribution en nature de l'OBVRLY d'une valeur de 1 325 \$, et que la part financée par la Municipalité est de 4 740 \$ avant taxes ;

RÉSOLUTION 2025-04-088

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Jean-François Marcouiller
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE MANDATER l'OBVRLY pour réaliser la caractérisation des herbiers aquatiques du lac Bell conformément aux termes présentés ;

D'AUTORISER la dépense de 4 740 \$, excluant les taxes applicables, pour la réalisation du projet;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

DE PAYER cette dépense en prenant les deniers nécessaires du poste # 02 47005 970.

Adoptée

11.3 RECONNAISSANCE DES DROITS DE PROPRIÉTÉ CONCERNANT LE LOT 4 194 827

Item retiré de l'ordre du jour.

12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES

Livre du 125^e anniversaire

La municipalité souhaite offrir **gratuitement** un livre du 125^e anniversaire de Saint-Élie-de-Caxton. Disponible à la municipalité jusqu'au 8 mai 2025 ou jusqu'à épuisement de ceux-ci. Vous pouvez vous en procurer plusieurs si vous le souhaitez.

Bienvenue chez nous

Pendant tout le mois d'avril, Mme Isabelle Crépeau, conteuse sera en résidence de création chez nous. Nous pourrions possiblement la voir se promener dans nos rues afin de rencontrer des gens et discuter. Partageons avec elle notre amour pour Saint-Élie-de-Caxton. Une performance aura lieu le 26 avril prochain chez mel& Nico.

Engagez-vous en politique municipale – Élections municipales 2025

La politique municipale vous passionne? Les prochaines élections approchent, et c'est l'occasion idéale de déposer votre candidature.

En novembre 2025 se tiendra les élections municipales, le Ministère des Affaires Municipales organisent des rencontres d'information virtuelles. Ces rencontres ont pour but de permettre aux personnes intéressées par la politique municipale de bien comprendre les rôles et responsabilités des élus.

Les prochaines séances d'information sont le 8 avril et le 1^e mai 2025. Un mandat en politique municipale est une expérience enrichissante qui vous place au cœur des décisions et du développement de notre belle communauté.

Vous devez vous inscrire sur le site ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025.

Élections fédérales 2025

Les votes par anticipation auront lieu au GARAGE DE LA CULTURE les 18-19-20-21 avril 2025

La journée du vote sera le lundi 28 avril 2025 aussi GARAGE DE LA CULTURE.

C'est un exercice démocratique important. Votons en grand nombre.

Félicitations

La Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé (CCIMM) dévoilait ses lauréats le 21 mars dernier, dans le cadre de la 37^e Soirée des Sommets Desjardins.

Félicitations à la FERME LES VERGERS D'OR – Grâce à son engagement envers l'excellence, son innovation et son impact positif sur la région, l'entreprise lauréate contribue au développement et à la prospérité de notre communauté agricole. Cette entreprise de chez nous a reçu le prix Agroalimentaire remis par UPA de Maskinongé.

Félicitations

Grand gagnant de Kraft hockeyville 2025, le comité organisateur de l'aréna de Saint-Boniface peut être fier du travail accompli au cours des derniers mois. Le Québec en entier c'est mobilisé afin de permettre à l'aréna de remporter le 250 000 \$ tant convoité. Bravo à tous les bénévoles et aux citoyens qui ont pris le temps de voter afin de soutenir ce magnifique projet rassembleur.

Optimisez l'utilisation des bacs de poubelle, recyclage et compostage

Saviez-vous que bien utiliser vos bacs de recyclage et de compostage peut réduire les frais de traitement des déchets? Voici quelques conseils pratiques pour maximiser leur efficacité :

Recyclage : Le bac bleu est destiné aux matières recyclables suivantes : papier, carton, plastique (numérotés 1 à 7), verre et métaux. Assurez-vous que les contenants soient bien vidés. Les articles comme les sacs en plastique, la vaisselle brisée, les jouets ou les textiles ne doivent pas y aller, car ils ne sont pas recyclables dans ce système. En respectant ces consignes, vous aidez à garantir une gestion efficace des matières recyclables.

Compostage : Le bac brun est idéal pour les matières organiques comme les pelures de fruits et légumes, le marc de café, et les feuilles mortes. Les restes de tables doivent aussi se retrouver dans le bac brun. Ces matières se transforment en compost, un amendement naturel qui enrichit les sols. Nous invitons chacun résident et commerçant à faire sa part en utilisant le bac de compost.

Ordures : Utilisez le bac noir uniquement pour les déchets non recyclables ou compostables. En réduisant la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement, vous contribuez à diminuer les coûts environnementaux et financiers. Chacun y gagne.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Lucie Hamelin propose de lever l'assemblée à 20h10.

Charline Plante, mairesse

Sandra Gêrôme
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Charline Plante, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.